

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNY EN VANOISE (Savoie)
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2023**

N° 2023 0129

L'An Deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune de 73350 - CHAMPAGNY EN VANOISE, légalement convoqué le 12 décembre 2023, sous la Présidence de M. René RUFFIER LANCHE, Maire.

Présents : René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD, Florian SOUVY, Vincent RUFFIER DES AIMES, Corentin GROS, Robert LEVY, Olivier CHENU

Absents excusés : Xavier BRONNER (pouvoir donné à Robert LEVY), Tony BUTHOD GARCON (pouvoir donné à Corentin GROS), Emmanuel MAEGEY, Olivier SACHE (pouvoir donné à Vincent RUFFIER DES AIMES), Gérard RUFFIER LANCHE

Nombre en Membres :	15
En exercice :	12
Suffrages exprimés :	9
Votes pour :	6
Votes contre :	2
Ne prend pas part au vote :	1

Objet : Vente de la scierie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de vente de la scierie communale.

Il rappelle ensuite l'historique de ce dossier :

- En date du 16 novembre 2009, la Commune de Champagny-en-Vanoise a consenti au profit de la société « BRUN FRERES » un contrat de Délégation de Service Public de la scierie communale située au lieudit « Plan Roulant ».
- Aux termes d'un avenant n°1 et n° 2, la commune a consenti à partir du 1er septembre 2012 la gratuité de la mise à disposition du bâtiment en échange de la remise en état du matériel de sciage et la mise en sécurité du matériel de sciage.
- Aux termes d'un avenant n°3 en date 22 mars 2017, la commune a autorisé le transfert du bénéfice de la DSP au profit de la société « BRUN CHARPENTE » nouvellement dénommée « MA CHARPENTE ».
- Une estimation de la valeur de ce bien a été faite par agences immobilières, qui ont estimé la scierie entre 200 000€ et 300 000€.
- Par délibération du 24 février 2021, le Conseil municipal a validé le principe de cession de la scierie communale ;
- Par délibération du 9 novembre 2022, le Conseil municipal a approuvé la vente de la scierie à Monsieur Laurent MACHET, au prix de 250 000€, frais de notaire à la charge de l'acquéreur.
- La DSP est arrivée à échéance en février 2020.

Par ailleurs, le Conseil municipal du 29 juin 2023 a procédé à la désaffectation suivie du déclassement du domaine public des parcelles cadastrées section H n° 183, 185, 187, 528, 538, 540 situées en zone Uez comprenant la scierie communale, d'une surface de 3 362 m².

Monsieur Laurent MACHET a indiqué à la commune que l'acquéreur du foncier (bâtiment et parcelles) sera la SCI de la Duy, et le matériel sera acquis par la SARL d'exploitation.

Une ventilation du prix est donc nécessaire.

A la majorité des suffrages exprimés (2 contres : Corentin GROS et Tony BUTHOD GARCON, 1 abstention : Robert LEVY), le Conseil municipal :

- APPROUVE la vente du bâtiment de la scierie et des parcelles cadastrées section H n° 183, 185, 187, 528, 538, 540 situées en zone Uez, d'une surface de 3 362 m², pour un montant de 240 000€, à la SCI de la DUY ;
- APPROUVE la vente du matériel, pour un montant de 10 000€, à la SARL MACHARPENTE ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes concernant ce dossier.

« Certifié exécutoire, dûment habilité aux présentes
Conformément à la Loi du 02 Mars 1982 »
POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,
René RUFFIER LANCHE

